■ **The A-gency S.à r.l.**, à Lausanne, CH-550-1023257-3, opérations liées à la création et à l'organisation d'événements (FOSC du 16.02.2009, p. 24/4881570). Statuts modifiés le 15 juin 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration des gérants du 15 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Le capital social de CHF 20'000 est 20 parts de CHF 1'000. Frei Ndeze Laurence, qui n'est plus associée et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 1'000 à l'associé-gérant Auberson Laurent, désormais titulaire de 10 parts de CHF 1'000 (précédemment 1 part de CHF 9'000). Altisent Patricia, élue présidente, est désormais titulaire de 10 parts de CHF 1'000 (précédemment 1 part de CHF 10'000).

Registre journalier no 9760 du 22.06.2009
(05094366 / CH-550.1.023.257-3)